

Lichtensteig : dommages causés par des écureuils dans le Toggenbourg

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **26 (1875)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ceux qui désirent être admis comme élèves réguliers doivent se faire inscrire jusqu'au 9 Octobre au bureau du Directeur de l'école polytechnique. Les examens d'admission commencent le 18 et l'enseignement le 26 Octobre.

La finance scolaire est de 100 fr. par an, plus 5 fr. de contribution annuelle à la bibliothèque et à la caisse des malades; une finance de 5 fr. se perçoit une fois pour toutes à l'inscription.

L a n d o l t.

Lichtensteig. (Dommages causés par des écureuils dans le Toggenbourg) Vers la fin du mois de Mars deux propriétaires de forêts privées dans la commune de Nesslerau m'ont fait parvenir des plaintes sur les dommages causés dans leurs forêts par les écureuils. Ces jolis petits rongeurs n'étant d'ordinaire nullement fréquents dans la contrée, ces plaintes m'étonnèrent vivement et je dus me rendre en lieu et place pour me convaincre de leur bien fondé. Les deux parcelles de forêts dans lesquelles les écureuils incriminés s'étaient établis n'ont qu'une petite étendue; elles sont situées sur la rive gauche de la Thur, un peu au dessus du village de Krummenau. Dans l'une des parcelles, ils n'ont en dommagé que des sapins blancs, dans l'autre ils ne se sont attaqués qu'aux mélèzes. Dans la première, qui est peuplée d'épicéas et de sapins blancs d'âges divers, les pousses terminales et aussi en partie les bourgeons du dernier verticille de tous les sapins de 10 à 15 ans ont été coupés net, ainsi que les bourgeons supérieurs d'une centaine de perches âgées de 30 à 40 ans. L'aspect de la coupure trahit à première vue la dent de l'écureuil; la cicatrice était encore fraîche et indiquait que le dommage était de récente date. Sans doute que la longue durée et la sévérité de l'hiver avait poussé ces animaux à bout de provisions, à commettre ce délit. Le dommage n'est d'ailleurs pas aussi grave qu'on se le figure au premier abord. Le sapin blanc a une si grande vigueur de reproduction, que le mal pourra sans doute être promptement réparé, sauf la perte d'accroissement. La seconde parcelle est une plantation d'épicéas et de mélèzes âgés de 15 à 20 ans, ici les mélèzes portent presque tous de fortes cicatrices, provenant de ce que l'écorce a été pelée depuis 10 à 20' au-dessus du sol jusqu'à quelques pieds endessous du sommet; cependant l'enlèvement de l'écorce n'a été pratiqué que latéralement nulle part on ne remarque qu'un anneau entier d'écorce ait été

enlevé. Les cimes sont intactes, précisément à l'inverse des dommages causés à Ragaz. Au dire du propriétaire ces dommages ont été causés au mois de juin de l'an dernier, par des écureuils, ce qu'on a pu constater en surprenant les délinquants sur le fait, et que l'on reconnaît d'ailleurs sans peine à l'aspect de la cicatrice. Le mal est ici plus considérable que sur les sapins, il est probable que le plus grand nombre des mélèzes endommagés périront.

Comme les dommages ne s'étendent que sur un territoire très restreint et que les écureuils ne sont pas assez nombreux dans le pays pour justifier l'organisation d'une chasse en règle pour les détruire, on s'est borné à autoriser les deux propriétaires des forêts en question à tirer pendant les mois d'Avril et de Mai sur les écureuils qu'ils rencontreraient dans leurs propres forêts et leur plus proche voisinage. Je vous adresse ci-joint en guise de „corpus delicti“, une cime de sapin blanc mordue par les écureuils, vous pourrez, si cela vous convient, l'introduire dans les collections de l'école forestière. H.

Bulle. (Excursion forestière dans le canton de Fribourg.) Pour but de notre première grande excursion forestière, on a choisi les forêts domaniales et communales d'Attalens (1¹/₂ lieue au-dessus de Vevey); les forêts sont aujourd'hui déjà dans un assez bon état, et offrent de bons exemples d'éclaircies, de cultures et reboisements naturels, d'expurgades et de coupes bien établies. Elles occupent une étendue de 350 arpents. — Les invités à l'excursion étaient: un municipal et le garde-forestier de chaque commune propriétaire de forêts et tous les gardes-chefs et gardes-forestiers cantonaux de notre arrondissement forestier et de la moitié de l'arrondissement voisin. Les préfets des districts intéressés et le directeur du département de l'intérieur, Mr. le conseiller d'état Théraulaz, y ont aussi pris part, ainsi que quelques amateurs de sylviculture.

Le 9 Juin, à 8 heures du matin, la société se réunit à Attalens, forte de 105 hommes. L'excursion projetée pour le matin devant être d'assez longue durée et la commune d'Attalens désirant donner un témoignage de bonne hospitalité, on avait préparé dans la forêt, sur un emplacement d'où l'on jouit d'une vue splendide, une collation après laquelle la course put être poursuivie jusqu'à 1 heure. Le dîner fut payé par l'état. Après dîner la société fit encore une excursion de deux heures, à laquelle, nous tenons